

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-114 du 27 juillet 2022
DETR 2022 : Travaux et aménagements dans les écoles du territoire
Plan de financement définitif**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-sept juillet à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SAINT PARDOUX LES CARDS, sous la Présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 21/07/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 44	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 10	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, SCHMIDT, AGENIS *suppléant* BIGOURET, RICHIN, SIMON, JAMME, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L., GALINDO, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, MATHIEU *suppléante* MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, DEBAY *suppléante* CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GLOMOT.

Pouvoirs : LE CORRE à JAMME, SCRAMUCCIA à BERTHON, JOULOT à VIRGOULAY, SIMONT B à SIMONET V, VERDIER à LUQUET L, PAYARD C à DESARMENIEN, VIALTAIX à VENTENAT, WELZER à MOUNAUD, ROULLAND à SIMON, FAUCHER à VENTENAT.

Excusés : MM. DESCLOUX, PIERRON, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, D'HULSTER, PINLON, BRUNET, GRANGE.

Secrétaire de séance : Laurent GLOMOT

Rapporteur : David SCHMIDT, Vice-président

Par délibération n°2021-186 en date du 24 novembre 2021, le conseil communautaire autorisait le dépôt d'un dossier DETR 2022 pour des travaux et équipements dans les écoles du territoire.

Cette demande a été acceptée et il a été convenu avec les services de l'Etat d'actualiser le plan de financement initial comme suit :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Travaux et équipements	69 843,53 €	DETR (70 %)	48 890,47 €
		Autofinancement (30 %)	20 953,06 €
TOTAL HT	69 843,53 €	TOTAL HT	69 843,53 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement définitif lié au dossier DETR 2022 « Travaux et équipements dans les écoles du territoire » ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 28 juillet 2022
Pour copie conforme, le 28 juillet 2022

Le Président,
Gérard GUYONNET

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20220727-2022-114-DE
Date de télétransmission : 28/07/2022
Date de réception préfecture : 28/07/2022